

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**Lectures analytiques : Du rêve humaniste aux prises de positions des Lumières jusqu'à nos jours.**

- .1. Thomas MORE L'Utopie, 1516, livre II, « La ville idéale d'Amaraote ».**
- 2. François RABELAIS Pantagruel, 1532, chapitre VIII, « Lettre de Gargantua à son fils Pantagruel ».**
- 3. François RABELAIS Le tiers Livre , 1546, chapitre IV, «Le microcosme humain ».**
- .4. VOLTAIRE Candide 1759 Chapitre XIX, depuis « En approchant de la ville » jusqu'à « ..et en pleurant, il entra dans Surinam »**
- .5. Denis DIDEROT Supplément au voyage de Bougainville 1772 depuis « Puis s'adressant à Bougainville » jusqu'à « Ses vertus chimériques » texte p198-199, manuel Nathan Collection Calliopée Français 1<sup>o</sup>.**
- .6. Jean-Jacques ROUSSEAU Du contrat social 1762 I.4 « De l'esclavage » extrait avec coupures et passage intégral donné en annexe.**
- .7. Jean-François BERNARDINI, Invicta 2015 « Déclaration des droits de l'âme »  
Texte en écho à la conférence sur la non violence du 30 janvier 2017 au Lycée du Parc.**

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**.1. Thomas MORE Le Utopie, 1516, livre II, « La ville idéale de Amaurote »** 1 traduction Marie Delcourt

La ville est reliée à la rive opposée par un pont qui n'est pas soutenu par des piliers ou des pilotis, mais par un ouvrage en pierre d'une fort belle courbe. Il se trouve dans la partie de la ville qui est le plus éloignée de la mer, afin de ne pas gêner les vaisseaux qui longent les rives. Une autre rivière, peu importante mais paisible et agréable à voir, a ses sources sur la hauteur même où est située Amaurote, la traverse en épousant la pente et mêle ses eaux, au milieu de la ville, à celles de l'Anydre. Cette source, qui est quelque peu en dehors de la cité, les gens d'Amaurote l'ont entourée de remparts et incorporée à la forteresse, afin qu'en cas d'invasion elle ne puisse être ni coupée ni empoisonnée. De là, des canaux en terre cuite amènent ses eaux dans les différentes parties de la ville basse. Partout où le terrain les empêche d'arriver, de vastes citernes recueillent l'eau de pluie et rendent le même service.

Un rempart haut et large ferme l'enceinte, coupé de tourelles et de boulevards; un fossé sec mais profond et large, rendu impraticable par une ceinture de buissons épineux, entoure l'ouvrage de trois côtés; le fleuve occupe le quatrième.

Les rues ont été bien dessinées, à la fois pour servir le trafic et pour faire obstacle aux vents. Les constructions ont bonne apparence. Elles forment deux rangs continus<sup>\*</sup>, constitués par les façades qui se font vis-à-vis, bordant une chaussée de vingt pieds de large. Derrière les maisons, sur toute la longueur de la rue, se trouve un vaste jardin, borné de tous côtés par les façades postérieures.

Chaque maison a deux portes<sup>\*\*</sup>, celle de devant donnant sur la rue, celle de derrière sur le jardin. Elles s'ouvrent d'une poussée de main, et se referment de même, laissant entrer le premier venu. Il n'est rien là qui constitue un domaine privé. Ces maisons en effet changent d'habitants, par tirage au sort, tous les dix ans. Les Utopiens entretiennent admirablement leurs jardins<sup>\*\*\*</sup>, où ils cultivent des plants de vigne, des fruits, des légumes et des fleurs d'un tel éclat, d'une telle beauté que nulle part ailleurs je n'ai vu pareille abondance, pareille harmonie. Leur zèle est stimulé par le plaisir qu'ils en retirent et aussi par l'émulation, les différents quartiers luttant à l'envi à qui aura le jardin le mieux soigné. Vraiment, on concevrait difficilement, dans toute une cité, une occupation mieux faite pour donner à la fois du profit et de la joie aux citoyens et, visiblement, le fondateur n'a apporté à aucune autre chose une sollicitude plus grande qu'à ces jardins.

La tradition veut en effet que tout le plan de la ville ait été tracé dès l'origine par Utopus<sup>1</sup> lui-même. Mais il en a laissé l'ornement et l'achèvement, tâches auxquelles une vie d'homme ne saurait suffire. Leurs annales contiennent, soigneusement, scrupuleusement rédigée, l'histoire des 1760 années qui se sont écoulées depuis la conquête de l'île.

---

<sup>\*</sup> DEUX RANGS CONTINUS. - More idéalise ici les villes flamandes. La beauté, la propreté de Bruges et d'Anvers contrastaient avec la saleté du centre de Londres. Les belles maisons de la noblesse bordaient le Strand, tandis que la population pauvre s'entassait dans des ruelles dont beaucoup n'étaient que des égouts à ciel ouvert. Il était rare à cette époque que les maisons fussent alignées régulièrement. Et une chaussée de sept mètres, vraie voie charretière, était une exception.

<sup>\*\*</sup> DEUX PORTES qui n'ont ni clefs ni verrous, attributs de la propriété. More pousse le respect du principe au point de refuser aux habitants le droit de s'installer durablement dans le logis mis à leur disposition. Ils sont autorisés à jouir du confort, non à considérer la maison comme leur propre loyer. Car More veut une société sans classes et, pour cela, il fallait rendre impossible toute différence entre les logements.

<sup>\*\*\*</sup> JARDINS. - More aimait les plantes comme il aimait les animaux et, dans chacune de ses résidences, s'est personnellement occupé de son jardin. Ceux des Utopiens représentent à peu près la seule concession à la fantaisie et à la beauté - il en est souvent de même à l'intérieur d'un couvent - dans un État où tout est sacrifié à l'utile. Encore l'espace compris à l'intérieur de chaque pâté de maisons est-il cultivé en commun. Du moins les différents quartiers peuvent-ils rivaliser entre eux. More condamne l'instinct de propriété, mais admet l'émulation, méconnaissant leur étroite parenté.

<sup>1</sup> Utopus est, dit A. Prévost (op. cit.) le « héros légendaire », le « Moïse des utopies ».

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**2. François RABELAIS Pantagruel, 1532, chapitre VIII, « Lettre de Gargantua à son fils Pantagruel ».**

Maintenant toutes les disciplines sont restituées, les langues établies. Le grec, sans lequel c'est une honte de se dire savant, l'hébreu, le chaldéen, le latin. Des impressions si élégantes et si correctes sont en usage, elles qui ont été inventées de mon temps par inspiration divine, comme, à l'inverse, l'artillerie l'a été par suggestion diabolique. Le monde entier est plein de gens savants, de précepteurs très doctes, de bibliothèques très amples, si bien que je crois que ni au temps de Platon, ni de Cicéron, ni de Papinien, il n'était aussi facile d'étudier que maintenant. Et dorénavant, celui qui ne sera pas bien poli en l'officine de Minerve ne pourra plus se trouver nulle part en société. Je vois les brigands, bourreaux, aventuriers, palefreniers de maintenant plus doctes que les docteurs et prédicateurs de mon temps.

Même les femmes et filles ont aspiré à cette louange et à cette manne céleste de la bonne science. Si bien qu'à mon âge j'ai été obligé d'apprendre le grec, non que je l'aie méprisé comme Caton, mais je n'avais pas eu la possibilité de l'apprendre en mon jeune âge; et volontiers je me délecte à lire les Traités moraux de Plutarque, les beaux dialogues de Platon, les Monuments de Pausanias et les Antiquités d'Athénée, en attendant l'heure qu'il plaise à Dieu mon créateur de m'appeler et ordonner de sortir de cette terre.

C'est pourquoi, mon fils, je t'admoneste d'employer ta jeunesse à bien profiter dans tes études. Tu es à Paris, tu as ton précepteur Épistémon: l'un peut te donner de la doctrine par ses instructions vivantes et vocales, l'autre par des exemples louables. J'entends et veux que tu apprennes les langues parfaitement: d'abord la grecque, comme le veut Quintilien. Puis la latine. Puis l'hébraïque pour l'Écriture sainte, ainsi que la chaldaïque et l'arabe. Et que tu formes ton style, pour la grecque à l'imitation de Platon, et pour la latine, de Cicéron. Qu'il n'y aie d'histoire que tu n'aies présente à la mémoire, à quoi t'aidera la cosmographie. Les arts libéraux, géométrie, arithmétique, musique, je t'en ai donné quelque goût quand tu étais encore petit, vers tes cinq six ans. Continue le reste; et sache tous les canons d'astronomie; laisse l'astrologie divinatrice et l'art de Lulle, abus et vanité. Du droit civil, je veux que tu saches par coeur les beaux textes, et que tu les rapproches de la philosophie.

Quant à la connaissance des sciences naturelle, je veux que tu t'y adonnes avec zèle; qu'il n'y ait mer, rivière, ni fontaine dont tu ne connaisses les poissons; tous les oiseaux de l'air; tous les arbres, arbustes, et fruitiers des forêts, toutes les herbes de la terre; tous les métaux cachés au ventre des abîmes, les pierreries de l'Orient et de l'Afrique; que rien ne te soit inconnu.

Puis avec soin, relis les livres des médecins: grecs, arabes, latins, sans mépriser les talmudistes et cabalistes; et, par de fréquentes dissections, acquiers la parfaite connaissance de ce second monde qu'est l'homme. Et, pendant quelques heures chaque jour, commence par apprendre les Saintes Écritures; d'abord le Nouveau Testament en grec, et les Épîtres des apôtres, puis en hébreu l'Ancien Testament. En somme, que je voie un abîme de science. Car maintenant que tu te fais grand, et que tu deviens un homme, il te faudra sortir de cette tranquillité et de ce repos consacré aux études, et apprendre la chevalerie et les armes, pour défendre ma maison, et secourir nos amis dans leurs débats contre les assauts des malfaisants. Et je veux que rapidement tu essaies de tester combien tu as profité: ce que tu ne saurais mieux faire qu'en soutenant des thèses publiquement sur toutes choses, envers et contre tous, et en fréquentant les gens lettrés qui sont à Paris et ailleurs.

Mais par que, selon le sage Salomon, sagesse n'entre pas dans une âme mauvaise, et que science sans conscience n'est que ruine de l'âme, il te faut servir, aimer et craindre Dieu, et mettre en lui toutes tes pensées et tout ton espoir, et, par une foi orientée par la charité, lui être uni au point que tu n'en sois jamais séparé par le péché. Tiens pour suspects les abus du monde, et ne mets pas ton coeur aux choses vaines: car cette vie est transitoire, mais la Parole de Dieu demeure éternellement. Sois serviable à ton prochain, quel qu'il soit, et aime le comme toi-même. Révère tes précepteurs; fuis les rencontres des gens auxquels tu ne veux pas ressembler. Et les grâces que Dieu t'a données, ne les reçois pas en vain. Et, quand tu verras que tu as acquis tout le savoir de par-delà, reviens-t-en vers moi, afin que je te voie et te donne ma bénédiction avant de mourir.

Mon fils, la paix et grâce du Seigneur soient avec toi. Amen.  
D'Utopie, le 17 mars,  
ton père,

GARGANTUA.

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**3. François RABELAIS Le tiers Livre , 1546, chapitre IV, «Le microcosme humain ».**

"Sur ce modèle représentez-vous notre microcosme, c'est-à-dire notre petit monde, c'est l'homme, avec tous ses organes qui prêtent, empruntent, doivent, c'est-à-dire dans son naturel. Car Nature n'a créé l'homme que pour prêter et emprunter. L'harmonie des cieux n'est pas plus grande que ne sera celle qui gouverne son organisme. L'intention du Fondateur de ce microcosme est d'y entretenir l'âme, qu'il y a placée comme hôte, ainsi que la vie. La vie est faite du sang. Le sang est le siège de l'âme. C'est pourquoi un seul travail mobilise ce monde, c'est de forger continuellement du sang. Dans cette forge tous les organes ont une fonction particulière, et leur hiérarchie est telle que sans cesse l'un emprunte à l'autre, l'un prête à l'autre, l'un est débiteur de l'autre. La matière et le métal propres à être transformés en sang sont fournis par Nature: ce sont le pain et le vin. Dans ces deux espèces d'aliments sont comprises toutes les autres. C'est pour cela qu'en langue goth on parle de companage. Pour les trouver, les préparer et les faire cuire, les mains travaillent;

les pieds font du chemin, et supportent toute cette machine;

les yeux dirigent tout;

l'appétit, par l'entremise d'un peu de bile acidulée , qui lui est transmise par la rate, appelle à enfourner les aliments dans l'orifice de l'estomac; la langue les goûte;

les dents les mâchent;

l'estomac les reçoit, les digère et les transforme en chyle;

les veines du mésentère en sucent ce qui est bon et profitable, laissant de côté les excréments, qui, par un dynamisme d'expulsion, sont évacués par un conduit approprié, puis elles portent le restant au foie; il le transforme aussitôt en sang.

Quelle joie croyez-vous qu'en éprouvent alors ces travailleurs à la vue de ce ruisseau d'or, qui est leur seul reconstituant? La joie des alchimistes n'est pas plus grande quand, après de longs travaux et une grande dépense d'énergie, ils voient dans leurs fourneaux leurs métaux transmués.

Alors chaque organe se prépare et s'évertue à nouveau à purifier et affiner ce trésor. Les reins par les veines émulgentes en tirent une sécrétion aqueuse, que vous nommez urine, et par les uretères la déversent en bas. En bas elle trouve un réceptacle approprié, c'est la vessie, qui, au moment voulu, l'évacue. La rate en extrait le terrestre et la lie, que vous nommez bile noire. La vésicule biliaire en soustrait la bile jaune superflue. Le sang est ensuite transporté, pour mieux être affiné, dans une autre usine c'est le cô ur. Celui-ci par ses mouvements diastoliques et systoliques le rend gazeux et l'enflamme, ce qui lui permet de le parfaire dans le ventricule droit et de l'envoyer par les veines à tous les organes; chaque organe l'attire à lui et s'en nourrit à sa guise: les pieds, les mains, les yeux, tous, et ainsi deviennent débiteurs ceux qui auparavant étaient prêteurs. Par le ventricule gauche, il le rend si subtil qu'on le dit vapoureux, et il l'envoie à tous les membres par ses artères pour réchauffer et aérer l'autre sang, celui des veines. Le poumon, à l'aide de ses lobes et soufflets, ne cesse de le rafraîchir. En reconnaissance de ce bienfait, le cô ur lui en départit le meilleur par la veine artérielle. Pour finir, il est si bien affiné dans le réseau merveilleux que par la suite en sont faits les esprits animaux, au moyen desquels l'âme imagine, discourt, juge, analyse, délibère, raisonne et se souvient."

**Chapitre IV, traduit du français du XVI<sup>e</sup> siècle par G. Demerson © éd. du Seuil, 1997.**

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANCAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**.4. VOLTAIRE Candide 1759 Chapitre XIX, depuis « En approchant de la ville » jusqu'à « ..et en pleurant, il entra dans Surinam »**

En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. « Eh ! mon Dieu ! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? - J'attends mon maître, M. Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. - Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? - Oui, monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons sur la côte de Guinée, elle me disait : « Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux ; tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère. » Hélas ! Je ne sais pas si j'ai fait leur fortune, mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous ; les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si ces prêcheurs disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germains. Or vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible.

- Ô Pangloss ! s'écria Candide, tu n'avais pas deviné cette abomination ; c'en est fait, il faudra qu'à la fin je renonce à ton optimisme. - Qu'est-ce qu'optimisme ? disait Cacambo. - Hélas ! dit Candide, c'est la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal ». Et il versait des larmes en regardant son nègre, et en pleurant, il entra dans Surinam.

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**.5. Denis DIDEROT Supplément au voyage de Bougainville 1772 depuis « Puis s'adressant à Bougainville » jusqu'à « les vertus chimériques » texte aussi p198-199, manuel Nathan Collection Calliopée Français 1<sup>o</sup>.**

Puis s'adressant à Bougainville, il ajouta : « Et toi, chef des brigands qui t'obéissent, écarte promptement ton vaisseau de notre rive : nous sommes innocents, nous sommes heureux ; et tu ne peux que nuire à notre bonheur. Nous suivons le pur instinct de la nature ; et tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère. Ici tout est à tous ; et tu nous as prêché je ne sais quelle distinction du tien et du mien. Nos filles et nos femmes nous sont communes ; tu as partagé ce privilège avec nous ; et tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues. Elles sont devenues folles dans tes bras ; tu es devenu féroce entre les leurs. Elles ont commencé à se haïr ; vous vous êtes égorgés pour elles ; et elles nous sont revenues teintes de votre sang. Nous sommes libres ; et voilà que tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage. Tu n'es ni un dieu, ni un démon : qui es-tu donc, pour faire des esclaves ? Orou ! Toi qui entends la langue de ces hommes-là, dis-nous à tous, comme tu me l'as dit à moi, ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *Ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! Et pourquoi ? Parce que tu y as mis le pied ? Si un Tahitien débarquait un jour sur vos côtes, et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : Ce pays appartient aux *habitants de Tahiti*, qu'en penserais-tu ? Tu es le plus fort ! Et qu'est-ce que cela fait ? Lorsqu'on t'enlevé une de ces méprisables bagatelles dont ton bâtiment est rempli, tu t'es récrié, tu t'es vengé ; et dans le même instant tu t'es projeté au fond de ton cò ur le vol de toute une contrée ! Tu n'es pas esclave : tu souffrirais plutôt la mort que de l'être, et tu veux nous asservir ! Tu crois donc que le Tahitien ne sait pas défendre sa liberté et mourir ? Celui dont tu veux t'emparer comme de la brute, le Tahitien est ton frère. Vous êtes deux enfants de la nature ; quel droit as-tu sur lui qu'il n'ait pas sur toi ? Tu es venu ; nous sommes-nous jetés sur ta personne ? Avons-nous pillé ton vaisseau ? T'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? T'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? Nous avons respecté notre image en toi. Laisse-nous nos moeurs ; elles sont plus sages et honnêtes que les tiennes ; nous ne voulons plus troquer ce que tu appelles notre ignorance contre tes inutiles lumières. Tout ce qui nous est nécessaire et bon, nous le possédons. Sommes-nous dignes de mépris, parce que nous n'avons pas su nous faire des besoins superflus ? Lorsque nous avons faim, nous avons de quoi manger ; lorsque nous avons froid, nous avons de quoi nous vêtir. Tu es entré dans nos cabanes, qu'y manque-t-il, à ton avis ? Poursuis jusqu'où tu voudras ce que tu appelles les commodités de la vie ; mais permets à des êtres sensés de s'arrêter, lorsqu'ils n'auraient à obtenir, de la continuité de leurs pénibles efforts, que des biens imaginaires. Si tu nous persuades de franchir l'ètroite limite du besoin, quand finirons-nous de travailler ? Quand jouirons-nous ? Nous avons rendu la somme de nos fatigues annuelles et journalières la moindre qu'èl était possible, parce que rien ne nous paraît préférable au repos. Va dans ta contrée t'agiter, te tourmenter tant que tu voudras ; laisse-nous reposer : ne nous entête ni de tes besoins factices, ni de tes vertus chimériques.

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**.6. Jean-Jacques ROUSSEAU Du contrat social 1762 I.4 « De l'esclavage » extrait avec coupures**  
**Chapitre 1.4 De l'esclavage**

Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes.

( í )

Dire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde et inconcevable ; un tel acte est illégitime et nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de fous ; la folie ne fait pas droit.

Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfants ; ils naissent hommes et libres ; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux. Avant qu'ils soient en âge de raison, le père peut, en leur nom, stipuler des conditions pour leur conservation, pour leur bien-être, mais non les donner irrévocablement et sans condition ; car un tel don est contraire aux fins de la nature, et passe les droits de la paternité. Il faudrait donc, pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter : mais alors ce gouvernement ne serait plus arbitraire.

Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme ; et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue, et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger ? Et cette seule condition, sans équivalent, sans échange, n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte ? Car, quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il m'appartient et que, son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ?

( í )

A l'égard du droit de conquête, il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir. On n'a le droit de tuer l'ennemi que quand on ne peut le faire esclave ; le droit de le faire esclave ne vient donc pas du droit de le tuer : c'est donc un échange inique de lui faire acheter au prix de sa liberté sa vie, sur laquelle on n'a aucun droit. En établissant le droit de vie et de mort sur le droit d'esclavage, et le droit d'esclavage sur le droit de vie et de mort, n'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux ?

( í )

Ainsi, de quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. Ces mots, esclave et droit, sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours également insensé : « Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira. »

**ACADEMIE DE LYON**  
**EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANÇAIS - SESSION JUIN 2017**

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

**.7. Jean-François BERNARDINI, Invicta 2015 « Déclaration des droits de l'âme »**  
**Texte en écho à la conférence sur la non violence du 30 janvier 2017 au Lycée du Parc.**



Paroles et musique  
de Jean-François Bernardini / Kim Altmayer

CD intitulé INVICTA

Titre : Déclaration des droits de l'âme (3023)

Lien internet pour l'écoute :  
[www.youtube.com/watch?v=f7khXU-qhzQ](http://www.youtube.com/watch?v=f7khXU-qhzQ)

Les âmes naissent libres, dignes de vie et de respect. Elles nous rêvent debout et ne meurent jamais.

Chaque âme est naturellement reliée aux autres par un réseau de valeurs, de confiance et de bonheur.

Patrimoine de la terre intérieure, jardin fertile et ressource inépuisable d'humanité, elles méritent protection et bienveillance au titre des espèces invisibles.

Elles constituent notre lien indéfectible de fraternité avec les générations d'hier et celles de demain.

Douées de forces invisibles, elles ne sont soumises à aucune limitation de courage et de beauté.

Toute âme a le droit imprescriptible de se sentir chez elle dans chaque tradition spirituelle.

*Ogni anima hà dirittu à sentesi induve ella, in ogni tradizione spirituale.*

C'est à l'épreuve de l'histoire que les âmes forgent leur singularité et leur noblesse. Elles ont une aspiration naturelle à l'unité dans la paix du vivant.

Chaque âme brisée a le droit imprescriptible à se relever, à être nourrie et guérie : si les âmes sont libres et nomades par nature, elles ont aussi la force d'habiter ton cœur, ton pays, ton village, ta banlieue, une frontière une prison, la souffrance, un exil, une autre planète

Toute âme porte en elle les ressources et l'obstination à vivre debout, même dans une société injuste face à laquelle elle est irrésistiblement le premier refuge et le dernier espoir pour la changer.

Les droits de l'âme valent pour toutes, y compris celles qui n'ont jamais servi, ou se sont égarées.

Chaque être humain peut délibérément choisir de vendre son âme: mais pas à n'importe qui !

**Invicta í . Invicta í . Invicta**

# ANNEXE : Texte entier du chapitre 1.4 sur l'esclavage

## ACADEMIE DE LYON EPREUVE ORALE ANTICIPEE DE FRANCAIS - SESSION JUIN 2017

ETABLISSEMENT : LYCEE DU PARC, Bd Anatole France, 69458 LYON CEDEX 6 CLASSE : 1<sup>ère</sup> S

### Jean-Jacques ROUSSEAU Du contrat social 1762 I.4 « De l'esclavage » passage intégral

#### Chapitre 1.4 De l'esclavage

Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes.

Si un particulier, dit Grotius, peut aliéner sa liberté et se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourrait-il pas aliéner la sienne et se rendre sujet d'un roi ? Il y a là bien des mots équivoques qui auraient besoin d'explication ; mais tenons-nous-en à celui d'aliéner. Aliéner, c'est donner ou vendre. Or, un homme qui se fait esclave d'un autre ne se donne pas ; il se vend tout au moins pour sa subsistance : mais un peuple, pourquoi se vend-il ? Bien loin qu'un roi fournisse à ses sujets leur subsistance, il ne tire la sienne que d'eux ; et, selon Rabelais, un roi ne vit pas de peu. Les sujets donnent donc leur personne, à condition qu'on prendra aussi leur bien ? Je ne vois pas ce qu'il leur reste à conserver.

On dira que le despote assure à ses sujets la tranquillité civile ; soit : mais qu'y gagnent-ils, si les guerres que son ambition leur attire, si son insatiable avidité, si les vexations de son ministère les désolent plus que ne feraient leurs dissensions ? Qu'y gagnent-ils, si cette tranquillité même est une de leurs misères ? On vit tranquille aussi dans les cachots : en est-ce assez pour s'y trouver bien ? Les Grecs enfermés dans l'autre du Cyclope y vivaient tranquilles, en attendant que leur tour vînt d'être dévorés.

Dire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde et inconcevable ; un tel acte est illégitime et nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de fous ; la folie ne fait pas droit.

Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfants ; ils naissent hommes et libres ; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux. Avant qu'ils soient en âge de raison, le père peut, en leur nom, stipuler des conditions pour leur conservation, pour leur bien-être, mais non les donner irrévocablement et sans condition ; car un tel don est contraire aux fins de la nature, et passe les droits de la paternité. Il faudrait donc, pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter : mais alors ce gouvernement ne serait plus arbitraire.

Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme ; et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et

contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue, et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger ? Et cette seule condition, sans équivalent, sans échange, n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte ? Car, quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient et que, son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ?

Grotius et les autres tirent de la guerre une autre origine du prétendu droit d'esclavage. Le vainqueur ayant, selon eux, le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter sa vie aux dépens de sa liberté ; convention d'autant plus légitime qu'elle tourne au profit de tous deux.

Mais il est clair que ce prétendu droit de tuer les vaincus ne résulte en aucune manière de l'état de guerre. Par cela seul, que les hommes, vivant dans leur primitive indépendance, n'ont point entre eux de rapport assez constant pour constituer ni l'état de paix ni l'état de guerre, ils ne sont point naturellement ennemis. C'est le rapport des choses et non des hommes qui constitue la guerre ; et l'état de guerre ne pouvant naître des simples relations personnelles, mais seulement des relations réelles, la guerre privée ou d'homme à homme ne peut exister ni dans l'état de nature, où il n'y a point de propriété constante, ni dans l'état social, où tout est sous l'autorité des lois.

Les combats particuliers, les duels, les rencontres, sont des actes qui ne constituent point un état ; et à l'égard des guerres privées, autorisées par les Établissements de Louis IX, roi de France, et suspendues par la paix de Dieu, ce sont des abus du gouvernement féodal, système absurde, qui en fut jamais, contraire aux principes du droit naturel et à toute bonne politie.

La guerre n'est donc point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens (a), mais comme soldats ; non point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. Enfin chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États, et non pas des hommes, attendu qu'entre choses de diverses natures on ne peut fixer aucun vrai rapport.

Ce principe est même conforme aux maximes établies de tous les temps et à la pratique constante de tous les peuples policés. Les déclarations de guerre sont moins des avertissements aux puissances qu'à leurs sujets. L'étranger, soit roi, soit particulier, soit peuple, qui vole, tue, ou détient les sujets, sans déclarer la guerre au prince, n'est pas un ennemi, c'est un brigand. Même en pleine guerre, un prince juste s'empare bien, en pays ennemi, de tout ce qui appartient au public ; mais il respecte la personne et les biens des particuliers ; il respecte des droits sur lesquels sont fondés les siens. La fin de la guerre étant la destruction de l'État ennemi, on a droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main ; mais sitôt qu'ils les posent et se rendent, cessant d'être ennemis ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes, et l'on n'a plus de droit sur leur vie. Quelquefois, on peut tuer l'État sans tuer un seul de ses membres : or la guerre ne donne aucun droit qui ne soit nécessaire à sa fin. Ces principes ne sont pas ceux de Grotius ; ils ne sont pas fondés sur des autorités de poètes ; mais ils dérivent de la nature des choses, et sont fondés sur la raison.

À l'égard du droit de conquête, il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir. On n'a le droit de tuer l'ennemi que quand on ne peut le faire esclave ; le droit de le faire esclave ne vient donc pas du droit de le tuer : c'est donc un échange inique de lui faire acheter au prix de sa liberté sa vie, sur laquelle on n'a aucun droit. En établissant le droit de vie et de mort sur le droit d'esclavage, et le droit d'esclavage sur le droit de vie et de mort, n'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux ?

En supposant même ce terrible droit de tout tuer, je dis qu'un esclave fait à la guerre, ou un peuple conquis, n'est tenu à rien du tout envers son maître, qu'à lui obéir autant qu'il y est forcé. En prenant un équivalent à sa vie, le vainqueur ne lui en a point fait grâce : au lieu de le tuer sans fruit, il l'a tué utilement. Loin donc qu'il ait acquis sur lui nulle autorité jointe à la force, l'état de guerre subsiste entre eux comme auparavant, leur relation même en est l'effet ; et l'usage du droit de la guerre ne suppose aucun traité de paix. Ils ont fait une convention ; soit : mais cette convention, loin de détruire l'état de guerre, en suppose la continuité.

Ainsi, de quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. Ces mots, esclave et droit, sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours également insensé : « Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira. »